



Site internet annonces immobiliers

Par **bweb**, le **28/02/2019** à **13:31**

Bonjour,

j'espère poster sur le bon forum.

Je suis entrepreneur, je souhaite créer une nouvelle EURL:

Objet: Publication d'annonces immobiliers de biens à louer et à vendre destinés à une clientèle particulier.

Ma question est : ai je le droit de prendre une commission à travers mon site internet à chaque réservation ? Où sois je obligé d'avoir la carte d'agente immobilier ?

Un grand merci d'avance

Par **morobar**, le **28/02/2019** à **18:28**

Bonjour,

Pas de commission - loi HOGUET (art.3)

ici:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006068387>

Mieux vaut alors vivre de la publicité ou facturer le prix d'une annonce.

Par **bweb**, le **01/03/2019** à **10:24**

Bonjour,

un grand merci pour votre réponse.

si j'obtiens la carte d'agente immobilière suite à un BTS PI, pourrais je encaisser des commissions, ou il faut quelque chose d'autre pour un site internet de vente/location de biens immo entre particuliers ?

La plupart des biens à louer/vendre seront situés en Espagne, est ce que cela change quelque chose ?

Un grand merci d'avance.

Par **morobar**, le **01/03/2019** à **11:57**

SI vous obtenez une carte en France, vous pourrez effectivement facturer vos frais d'intervention.

Attention il faudra tout de même disposer d' une garantie bancaire...

EN Espagne c'est la loi espagnole qui compte.

Par **bweb**, le **01/03/2019** à **13:23**

Un grand merci pour votre réponse.

Par **bweb**, le **20/03/2019** à **10:38**

Bonjour,

je me permets de revenir sur le sujet car j'ai entamé le BTS PI afin d'obtenir ma carte T.

Toujours avec l'idée de créer mon agence immobilière en ligne, je me permets une autre question :

- Est il possible de créer une EURL dans le domaine immobilier, acheter des biens en Ile de France au nom de la société+les louer à des PAR ?

- Je serai seule, donc, sauf erreur de ma part, pas de SCI possible.

- Si c'est possible d'acheter à travers une EURL, est ce une bonne idée où c'est mieux d'acheter entant que PAR et de louer en tant que PRO à travers mon EURL ?

Un grand merci d'avance pour vos réponses

Par **morobar**, le **20/03/2019** à **17:37**

Bonjour,

- oui

- exact. Mais possible de créer une SASU à vocation immobilière

- bonne ou mauvaise idée sont des choix de gestion, donc sans question juridique.

Mais fonder une EURL à petit capital implique de disposer de fonds personnels conséquents

car la surface financière ne donnera pas accès au crédit.

Par **bweb**, le **21/03/2019** à **10:06**

Merci beaucoup pour votre réponse. Je vais donc étudier la possibilité de créer une SASU.

Par **bweb**, le **26/07/2019** à **10:54**

Bonjour,

mon projet se concrétisant, je me permets de déterrer mon ancien post :

- Peux je me rémunérer de la façon suivante en ayant un **site français d'annonces immobilières avec des biens à la vente en Espagne** :

- Un professionnel espagnol (agence immo) fait visiter et vend sur place les biens publiés sur mon site à des Particuliers français.

- Le professionnel espagnol me paie (commission de mise en relation à travers mon site, aides administratives depuis la France etc) un pourcentage de la vente ou une quantité fixe une fois le bien acheté par le client français.

Merci beaucoup d'avance pour votre réponse